



*Le Député de l'Allier  
Maire honoraire des Verrins  
Conseiller général de Cusset-Sud*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

*PC TB /  
Bepne /*

Mme Aline BAURY  
M. Patrick MARIN

Laboratoire d'analyses de biologie  
médicale  
11-13 rue Jean Jaurès  
03200 VICHY

Vichy, le **21 NOV. 2008**  
GC/CP/ME

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier du 4 novembre relatif au projet du gouvernement de réformer par ordonnance le secteur de la biologie médicale.

Cette annonce est en parfaite contradiction avec l'annonce faite lors de la dernière session parlementaire et qui indiquait que ce secteur — en particulier l'ouverture aux investisseurs des SEL — serait traité dans le cadre du projet de loi HPST.

Opposé par principe aux ordonnances de l'article 38 lorsqu'elle touche à des domaines du droit commun où la situation n'implique pas l'urgence il est d'ores et déjà clair que les parlementaires radicaux que je préside s'opposeront aux textes permettant leur mise en œuvre et leur éventuelle ratification.

Telles sont les informations que je puis vous apporter pour l'instant, le sujet faisant l'objet de plusieurs questions écrites dont nous attendons actuellement les réponses.

Dans cette attente et en vous remerciant de m'avoir saisi de cette question, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Gérard CHARASSE